

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE GROSSES-ROCHES

**1<sup>ER</sup> DÉCEMBRE 2014**

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Grosses-Roches tenue le 1<sup>er</sup> décembre 2014 à 19 h 30 à la salle du 159, rue Mgr Ross à Grosses-Roches, à laquelle étaient présents (tes) les conseillers (ères), mesdames Lucille Marin, Pâquerette Coulombe et Nathalie Ayotte et messieurs Jean-Guy Ouellet et Jean-Yves St-Louis tous formant quorum sous la présidence de monsieur André Morin, maire.

Le conseiller monsieur Dominique Ouellet est absent.

Est également présente madame Linda Imbeault, directrice générale, secrétaire-trésorière.

Sept (7) personnes assistent aux délibérations du Conseil.

**2014-12-223      ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR : LUCILLE MARIN

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

**QUE** soit adopté l'ordre du jour de la présente séance tel que préparé par la directrice générale en laissant le point varia ouvert.

ADOPTÉE

**2014-12-224      ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 3 ET 17 NOVEMBRE 2014**

Attendu que les membres du Conseil ayant reçu copie des procès-verbaux avant la veille de la présente séance, et qu'ils désirent se prévaloir des dispositions du Code municipal du Québec relativement à l'adoption, sans lecture, de ces procès-verbaux ;

IL EST PROPOSÉ PAR : PÂQUERETTE COULOMBE

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

**QUE** les procès-verbaux des séances suivantes soient approuvés tels que transmis :

- Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 novembre 2014;
- Procès-verbal de la séance d'ajournement du 17 novembre 2014.

ADOPTÉE

**2014-12-225      APPROBATION DES MONTANTS PAYÉS ET À PAYER POUR LA PÉRIODE DU 4 NOVEMBRE AU 1<sup>ER</sup> DÉCEMBRE 2014**

IL EST PROPOSÉ PAR : NATHALIE AYOTTE

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

**QUE** le paiement des comptes inscrits au registre des chèques pour le compte courant pour la période du 4 novembre au 1er décembre 2014, pour un montant de 41,743.85 \$ et numérotés consécutivement de 2225 à 2243 pour les chèques de payes et de 2665 à 2696 pour les chèques courants inclusivement est approuvé.

ADOPTÉE

**2014-12-226 AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURE DES PAVAGES  
DES MONTS – TRAVAUX DE PAVAGE RUE MGR ROSS –  
FACTURE # 4381**

Considérant que la Municipalité a reçu une aide financière du ministère des Transports d'une somme de 40 000 \$ pour des travaux d'asphaltage;

Considérant que les travaux sont exécutés;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : LUCILLE MARIN

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal de Grosses-Roches approuve la dépense et le paiement de la facture # 4381 d'une somme de 45,508.35 \$ incluant les taxes pour des travaux d'asphaltage sur la rue Mgr Ross fait par la compagnie Les Pavages des Monts.

QUE le montant requis aux fins de la présente résolution soit financé par l'aide financière d'une somme de 40 000 \$ du ministère des Transports en date du 22 septembre dernier et le solde par le surplus accumulé non affecté de la municipalité.

ADOPTÉE

**2014-12-227 AUTORISATION DE PAIEMENT FACTURE DE CONSTRUCTION  
RÉJEAN AUDY INC. – CONSTRUCTION D'UN BALCON  
MULTIFONCTIONNEL AU CENTRE TOURISTIQUE – FACTURE  
# 0161**

Considérant que la Municipalité a donné le contrat à Construction Réjean Audy Inc. pour la construction d'un balcon multifonctionnel au centre touristique de la rue de la Mer;

Considérant que les travaux sont exécutés;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : NATHALIE AYOTTE

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal de Grosses-Roches approuve la dépense et le paiement de la facture # 0161 d'une somme de 25,869.37 \$ incluant les taxes pour les travaux de construction d'un balcon multifonctionnel au centre touristique de la rue de la Mer fait par la compagnie Construction Réjean Audy inc.

QUE le montant requis aux fins de la présente résolution soit financé par l'aide financière du Pacte rural d'une somme de 14 858 \$, d'une somme de 2 000 \$ venant du Comité de Développement et le solde par le surplus accumulé non affecté de la municipalité.

ADOPTÉE

**2014-12-228 AUTORISATION DE LA DÉPENSE ET DU PAIEMENT FACTURE  
P.S.C. QUÉBEC INC. – CIMENT PRÉPARÉ POUR RÉPARATION  
CONDUITE D'ÉGOUT – FACTURE # 04404588**

Considérant que la municipalité a procédé à des travaux de réparation de conduite d'égout;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : PÂQUERETTE COULOMBE

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal de Grosses-Roches approuve la dépense et le paiement de la facture # 04404588 d'une somme de 705.72 \$ incluant les taxes pour l'achat de ciment préparé pour des travaux de réparation de conduite d'égout de la compagnie P.S.C. Québec Inc.

QUE le montant requis aux fins de la présente résolution soit financé par l'aide financière provenant de la taxe fédérale d'accise 2010-2013.

ADOPTÉE

**2014-12-229 AUTORISATION DE LA DÉPENSE ET DU PAIEMENT FACTURE  
JASMIN ET RÉGIS IMBEAULT. – LOCATION DE MACHINERIE  
POUR RÉPARATION CONDUITE D'ÉGOUT – FACTURE # 3877**

Considérant que la municipalité a procédé à des travaux de réparation de conduite d'égout;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : JEAN-YVES S-LOUIS

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal de Grosses-Roches approuve la dépense et le paiement de la facture # 3877 d'une somme de 2,030.35 \$ incluant les taxes pour la location de machinerie pour des travaux de réparations de conduits d'égout par la compagnie Jasmin et Régis Imbeault.

QUE le montant requis aux fins de la présente résolution soit financé par l'aide financière provenant de la taxe fédérale d'accise 2010-2013.

ADOPTÉE

**2014-12-230 AUTORISATION DE PAIEMENT FACTURES BPR –  
HONORAIRES PROFESSIONNELS – PROJET  
ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES – SURVEILLANCE DES**

**TRAVAUX – DESCRIPTION DES OUVRAGES – GÉRANCE –  
FACTURES # 13 032 440 – 13 032 441 – 13032442 - 13 032 485**

IL EST PROPOSÉ PAR : LUCILLE MARIN

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal approuve la dépense et le paiement des factures n° 13032440, 13032441, 13032442 et 13032485 pour un total de 7,041.60 \$ incluant les taxes pour des honoraires professionnels concernant la surveillance des travaux dans le projet collecte, interception et traitement des eaux usées, assistance à la gérance et les activités relatives à l'exploitation des ouvrages pour la période du 2014-06-07 au 2014-10-31.

QUE le montant requis aux fins de la présente résolution soit financé par le règlement d'emprunt numéro 269 tel qu'il appert dans les budgets réservés à ces fins pour le projet d'assainissement des eaux usées et travaux connexes.

ADOPTÉE

**2014-12-231 AUTORISATION DE LA DÉPENSE ET DU PAIEMENT –  
COTISATION ANNUELLE CROIX ROUGE**

IL EST PROPOSÉ PAR : JEAN-GUY OUELLET

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal approuve la dépense et le paiement de la facture du 19 novembre 2014 d'une somme de 150.00 \$ pour la cotisation annuelle de la Croix-Rouge de novembre 2014 à octobre 2015.

ADOPTÉE

**2014-12-232 SUBVENTION ACCORDÉE POUR L'AMÉLIORATION DU  
RÉSEAU ROUTIER**

Considérant que le Conseil municipal de Grosses-Roches approuve les dépenses pour les travaux exécutés d'asphaltage sur la rue Mgr Ross pour un montant de 40 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : LUCILLE MARIN

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la rue Mgr Ross dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

ADOPTÉE

**2014-12-233 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 305**

La conseillère madame Nathalie Ayotte donne avis de motion qu'un règlement portant le numéro 305 sera soumis pour adoption à une séance subséquente de ce Conseil pour décréter les taux des taxes foncières, spéciales, les tarifs de

compensations pour les services municipaux, les modalités de paiement de ces taxes et compensations, le taux d'intérêt pour tous les comptes dus à la municipalité ainsi que le programme triennal des immobilisations.

ADOPTÉE

**2014-12-234 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 303 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES CONDITIONS D'ÉMISSION DES PERMIS DE CONSTRUCTION NUMÉRO 239 AFIN DE PERMETTRE LA DESSERTE DES PROPRIÉTÉS PAR DES RUES PRIVÉES DANS CERTAINES CONDITIONS**

Considérant qu'un avis de motion du règlement numéro 303 a été donné à la séance du 22 octobre 2014 par la conseillère, madame Nathalie Ayotte;

Considérant qu'un avis public annonçant la tenue d'une consultation publique a été publié le mercredi 5 novembre 2014 dans le journal L'Avantage gaspésien;

Considérant qu'une assemblée publique de consultation a eu lieu le lundi 17 novembre 2014;

Considérant qu'il n'y a eu aucune opposition ni aucune intervention de la part des contribuables lors de cette consultation publique;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : JEAN-YVES ST-LOUIS

APPUYÉ PAR : PÂQUERETTE COULOMBE

ET résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE soit adopté, par les présentes, le règlement numéro 303 modifiant le règlement sur les conditions d'émission des permis de construction numéro 239 afin de permettre la desserte des propriétés par des rues privées dans certaines conditions et qu'il fait partie intégrante des règlements de la municipalité.

ADOPTÉE

**2014-12-235 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 304 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 133 AFIN DE L'ADAPTER À LA RÉNOVATION CADASTRALE ET D'APPORTER DIVERSES AUTRES CORRECTIONS**

Considérant qu'un premier projet a été adopté à la séance du 22 octobre 2014;

Considérant qu'un second projet sans modification a été adopté à la séance du 17 novembre 2014;

Considérant qu'un avis de motion du règlement numéro 304 a été donné à la séance du 22 octobre 2014 par la conseillère, madame Pâquerette Coulombe;

Considérant qu'un avis public annonçant la tenue d'une consultation publique a été publié le mercredi 5 novembre 2014 dans le journal L'Avantage gaspésien;

Considérant qu'une assemblée publique de consultation a eu lieu le lundi 17 novembre 2014;

Considérant qu'il n'y a eu aucune opposition ni aucune intervention de la part des contribuables lors de cette consultation publique;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : JEAN-GUY OUELLET

APPUYÉ PAR : NATHALIE AYOTTE

ET résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE soit adopté, par les présentes, le règlement numéro 304 modifiant le règlement de lotissement numéro 133 afin de l'adapter à la rénovation cadastrale et d'apporter diverses autres corrections et qu'il fait partie intégrante des règlements de la municipalité.

ADOPTÉE

**2014-12-236 ÉTABLISSANT LE CALENDRIER 2015 DES ASSEMBLÉES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : LUCILLE MARIN

ET résolu à l'unanimité des conseillers (ères) suivants (tes) :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour **2015**, qui se tiendront le **lundi** à la salle du Club des 50 ans et Plus, au **159, rue Mgr Ross** à Grosses-Roches et qui débiteront à **19 h 30** :

• 12 janvier	• 2 février
• 2 mars	• 13 avril
• 4 mai	• 1 <sup>ER</sup> juin
• 6 juillet	• 10 août
• 14 septembre	• 5 octobre
• 2 novembre	• 7 décembre

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément à la Loi qui régit la municipalité.

ADOPTÉE

**2014-12-237 DÉNEIGEMENT DU TERRAIN DES BASSINS ET DE LA CLÔTURE - STATIONNEMENT STATION DE POMPAGE RUE DE LA MER – BORNE SÈCHE À L'EST DU VILLAGE – BORNES-FONTAINES DANS LE VILLAGE - HIVER 2014-2015**

IL EST PROPOSÉ PAR : NATHALIE AYOTTE

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal de Grosses-Roches mandate Service de déneigement Denis Veilleux pour le déneigement du terrain des bassins et la clôture, le stationnement de la station de pompage sur la rue de la Mer, l'entrée de la borne sèche à l'est du village et les bornes-fontaines pour l'hiver 2014-2015.

Les dépenses se répartissent comme suit :

Bornes-fontaines dans le village : à l'heure  
Borne sèche à l'est du village : 300 \$  
Stationnement de la station de pompage sur la rue de la Mer : 200 \$  
Terrain des bassins et clôture : 300 \$

ADOPTÉE

**2014-12-238 FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL DURANT LA PÉRIODE DES FÊTES**

IL EST PROPOSÉ PAR : PÂQUERETTE COULOMBE

ET résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE ce Conseil municipal accepte de fermer le bureau municipal durant la période des Fêtes du 22 décembre 2014 au 2 janvier 2015, de retour au bureau le 5 janvier 2015.

ADOPTÉE

**2014-12-239 MISE EN DEMEURE DE MONSIEUR JACQUES DION POUR SURPLUS D'EAU DANS SA COUR**

IL EST PROPOSÉ PAR : NATHALIE AYOTTE

ET résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal de Grosses-Roches informe monsieur Jacques Dion, demeurant au 123, rue Mgr Ross à Grosses-Roches qu'il accuse réception de sa lettre en date du 17 novembre 2014 concernant l'accumulation d'eau sur sa propriété.

QUE le Conseil municipal étudiera la demande afin de savoir comment procéder, qu'elle serait les coûts et comment le financier pour résoudre le problème d'accumulation dans sa cour.

QUE le Conseil municipal avisera l'employé de la municipalité de porter une attention particulière à cet endroit pour s'assurer que les regards soient dégagés dans des temps raisonnables.

QUE le Conseil municipal mandate le maire pour rencontrer monsieur Dion pour discuter du problème et essayer de trouver une solution temporaire en attendant que des travaux se fassent s'il y a lieu.

ADOPTÉE

**2014-12-240 NOMINATION D'UNE MAIRESSE SUPPLÉANTE**

Considérant que, selon l'article 116 du Code municipal du Québec, le conseil peut désigner, en tout temps, un membre du Conseil municipal comme maire suppléant ;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : JEAN-YVES ST-LOUIS

ET résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

QUE madame Pâquerette Coulombe, conseillère au siège numéro 4, soit nommée par les présentes au poste de mairesse suppléante pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2014 jusqu'au remplacement d'une nouvelle résolution.

QU'à ce titre de mairesse suppléante, madame Pâquerette Coulombe, soit également autorisée à représenter la municipalité au conseil de la Municipalité régionale de comté de La Matanie, en cas d'impossibilité pour monsieur le maire d'être présent.

ADOPTÉE

**2014-12-241 RÉSERVER LA SOMME DE 3 255 \$ DU BUDGET 2014 POUR LA NUMÉRISATION DE LA MATRICE GRAPHIQUE POUR 2015**

Considérant que les travaux pour la mise à jour de la matrice graphique n'ont pas été faits en 2014 et qu'ils seront faits en 2015 et que la municipalité a déjà taxé ses contribuables en 2014 pour lesdits travaux;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : LUCILLE MARIN

ET résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal de Grosses-Roches informe le comptable qu'il réserve cette somme pour l'appliquer sur la dépense en 2015.

ADOPTÉE

**2014-12-242 ÉVALUATION FONCIÈRE – ÉQUILIBRATION DU RÔLE D'ÉVALUATION POUR LE PROCHAIN CYCLE TRIENNAL 2016-2017-2018**

CONSIDÉRANT QUE la firme d'évaluateurs agréés, Servitech inc., recommande une équilibration du rôle d'évaluation pour le prochain cycle triennal 2016-2017-2018 pour la municipalité de Grosses-Roches;

CONSIDÉRANT QUE les indications de niveau de valeur apportées par les transactions récentes disponibles (2013-2014-2015) démontrent une baisse de la médiane laissant voir que les évaluations municipales sont à un niveau inférieur à celui des prix de vente pour la plupart des types d'immeubles;

CONSIDÉRANT QUE ces indications établit que la médiane qui en résulterait serait de l'ordre de 86 %;

CONSIDÉRANT QUE cette étude démontre un net déséquilibre et fait ressortir que les valeurs de certains secteurs s'écartent de façon importante des prix de vente;



CONSIDÉRANT QUE le fait de procéder à cette équilibrage du rôle entraînera, en toute probabilité, un redressement des valeurs au rôle et favorisera le maintien de l'équité fiscale générale;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : LUCILLE MARIN

ET résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal de Grosses-Roches, confirme à la MRC de La Matanie et à la firme d'évaluateurs agréés, Servitech inc., de procéder à une équilibrage du rôle d'évaluation pour le prochain cycle triennal 2016-2017-2018 et autorise les dépenses associées à la démarche.

ADOPTÉE

**2014-12-243 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé et suite à la période régulière de questions du public;

IL EST PROPOSÉ PAR : NATHALIE AYOTTE

ET résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes).

De lever la présente assemblée, il était 20 h 20.

ADOPTÉE

Secrétaire-trésorière,

Le maire,

Linda Imbeault

André Morin

*Je, André Morin, maire de la Municipalité de Grosses-Roches, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.*

\_\_\_\_\_  
André Morin  
Maire